

N° 277. — Par arrêté du Gouverneur en date du 15 septembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Tino a Tairui, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Elisa Tefaarere a Tunoa.

N° 278. — Par arrêté du Gouverneur en date du 15 septembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Hoaoire a Feaave, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Haamatau a Punua.

N° 279. — Par arrêté du Gouverneur en date du 15 septembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la dame Tupuraa a Mahuru, à l'effet de contracter mariage.

N° 280. — ARRÊTÉ *autorisant la création et le fonctionnement de la Société des Excursionnistes de Tahiti.*

( Du 15 septembre 1898. )

LE GOUVERNEUR DES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS  
DE L'OcéANIE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER D'ACADÉMIE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement  
de la colonie ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont autorisés la création et le fonctionnement de  
la *Société des Excursionnistes de Tahiti*, conformément aux sta-  
tuts ci-annexés.

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution,  
enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 15 septembre 1898.

Signé : G. GALLET.